

Élise Gourdy-Bléniat
Parent élu de la Crèche Archereau
Représentante en co-présidence des parents élus
des crèches Tanger, Archereau, Rébuffat et Rouen

PARIS, LE 09.02.2018,
Crèche Tanger

OBJET :

Compte-rendu du premier conseil des représentants des Crèches PARIS 19^{ème} NORD STALINGRAD

Etaient présent.e.s

Halima JEMNI – Première adjointe au Maire, chargée de la coordination municipale, des espaces verts, de la voirie, des déplacements, de la petite enfance et des familles.

Laurence WENZEL : coordinatrice sur 19^{ème} secteur OUEST

Marie JEAN-BAPTISTE : coordinatrice secteur EST*

Nadia AZABI – directrice de la crèche ARCHEREAU

Arnaud CATALA directeur de la crèche REBUFFAT

Catherine HAMASSI directrice de la crèche ROUEN

Arlette LEPIERRE directrice de la crèche TANGER

Louise CARCOPINO (élue ARCHEREAU)

Élise Gourdy-Bléniat (élue ARCHEREAU)

Florence MAZEAU (élue TANGER)

Myriam MORTIER (élue REBUFFAT)

Laurence TRICARRI (élue REBUFFAT)

** Les secteurs de délégation de parents élus sont différents des secteurs de coordination.*

Points abordés selon l'ordre du jour :

**- Suite à de nombreuses manifestations de parents directement auprès du personnel hors concertations des parents élus au sujet de la fréquence des grèves et de leur situation dans la semaine, quelles modalités seraient envisageables pour établir un lien plus transparent sur les conditions d'accueil de nos enfants et donc les conditions factuelles de travail du personnel ?
Des alternatives de gardes peuvent-elles être proposées pour les parents démunis de moyens et contraints de se mettre en difficulté avec leur cadre professionnel ?**

Halima Jemni rappelle que la grève est un droit et qu'il convient de faire la différence entre les grèves nationales et celles à l'encontre de la municipalité qui n'en a connue qu'une cette année. Elle explique que pour plus de transparence, Paris a mis en place les CASPE (Circonscriptions des Affaires scolaires et de la Petite Enfance) qui régissent les conditions d'accueil des enfants. Qu'aujourd'hui les grèves sont préavisées 48h à l'avance par rapport à il y a 2 ans où les employé.e.s pouvaient se porter grévistes le matin même. Philosophiquement le service minimum comme à l'école va à l'encontre du droit de grève.

Des comités syndicaux importants reprennent des modes de fonctionnements légaux et sont libres de poser des jours adjacents aux fins de semaines. Pour s'impliquer dans les raisons qui motivent les grévistes seuls les liens sur les sites des syndicats et les conversations en dehors des établissements de la Petite Enfance sont possibles.

Les élus signalent qu'ils ont malgré tout tenté de transmettre un courrier bienveillant à l'attention du personnel avec le souhait de faire part des difficultés que des grèves répétées (qui a priori ne permettent pas de régler les problèmes évoqués) augurent aux familles dans leur vie professionnelle. La coordination a refusé à la direction que ce courrier ne soit diffusé invoquant le devoir de réserve. Il s'agissait de trouver dans la communication une considération réciproque et une information factuelle collégiale, pour, d'une part lever toute crainte sur des conditions d'accueil non optimales, et de l'autre, ramener à la conscience de tout un chacun que l'abus d'un droit comme son non respect créent un climat de suspicion nuisible au collectif.

Arnaud Catala intervient sur le fait qu'il y a des perceptions variées de la part des parents sur les conditions d'accueil selon les moments où ils déposent ou viennent chercher leurs enfants mais que les ratio d'encadrements sont pensés avec raison et justesse. Il ajoute que si les carences de personnel lors des grèves ne sont pas compensables, les absences sont en revanche désormais très efficacement remplacées grâce à un recrutement de plus en plus conséquent sur Paris de personnel volant. Il nous invite à développer des réseaux de solidarité entre parents et entrevoir des systèmes de « priorité » en fonction

des flexibilités des uns et des autres lorsque la crèche ne peut que partiellement accueillir. Par exemple signaler à la direction l'absence de son enfant un jour de grève de sa section peut permettre éventuellement à un autre enfant dont la section est fermée d'être accueilli, avec cohérence d'âge.

- Qu'est-ce qui oriente les choix de consommables des crèches (couches et cosmétiques nettoyants) au regard des études qui dénoncent la présence nocive de perturbateurs endocriniens et autres substances toxiques dans les produits de soins des bébés ?

Halima Jemni nous expose la question des cahiers des charges spéciaux imposés aux entreprises qui souhaitent remporter les marchés liés aux consommables des structures de la Petite Enfance. Elle explique que les appels d'offres sont publics et renouvelés tous les 3 ans et insiste sur les particularités des Cahiers des Clauses Techniques Particulières qui conditionnent des produits qui ne sont pas équivalents à ceux dans les réseaux commerciaux du grand public. Ainsi, même si Pampers a obtenu le marché, ce dernier est régulièrement rénové et implique des conditions en progrès constants notamment sur le renforcement de la sécurité sanitaire à travers (comme l'attestent ces précisions apportées avec le CCTP en pièce jointe d'un mail complémentaire à la réunion par Halima Jemni) :

· Une révision de la composition des couches : alors que seuls les OGM étaient interdits dans la fabrication d'une fraction des couches, aucune couche ne présente d'OGM aujourd'hui. Cette liste a d'ailleurs été élargie : le latex, les pesticides, les phtalates et les métaux lourds, etc.

· Un engagement de Pampers de diminuer l'empreinte écologique des couches : poids plus léger de ces changes, et engagement de recycler 100% des couches d'ici 14 mois.

· la qualité des couches sera contrôlée chaque année par le laboratoire de la ville de Paris SPSE.

Il est rappelé que le soin des bébés en crèche est réduit à un usage minimum de cosmétique : eau et savon étant la base du nettoyage.

- Serait-il envisageable de proposer des conférences sur des sujets divers liés au développement et à l'éducation de l'enfant dans la période correspondant à son passage en crèche? Ces moments pourraient favoriser l'émulation autour de l'éveil et être moteurs de nouveaux projets liant professionnels et parents (ces derniers ne percevant pas forcément ce qui se fonde lors des journées pédagogiques).

Halima Jemni rappelle que Mathilde RÉBEILLÉ-BORGELLA Chargée de mission Petite Enfance et Familles au Cabinet de François Dagnaud a diffusé un appel à conférences (sujet et devis) pour la fin février. Les thèmes ayant été traités l'année passée étaient :

- Être parents de jeunes enfants ;*
- La laïcité dès le plus jeune âge ;*
- Jeunes enfants, secourisme et prévention à domicile ;*
- Le sommeil dans la petite enfance.*

Il est évoqué par les responsables présents qu'il est difficile de mobiliser les parents même quand l'investissement pour que ces rencontres se fassent est conséquent. Les parents élus Nord Stalingrad évoquent la possibilité du 104 comme lieu fédérateur de leur secteur et propice à une conférence.

Les coordinatrices présentes invitent les parents à leur faire part de leurs projets qui seront dès lors accompagnés.

- Qu'en est-il de la dératisation des abords proches de nos crèches (au regard de la question déjà soulevée dans les réunions de l'année passée où les représentants de la Mairie avaient exposé le grand plan de dératisation par la mairie de Paris : où en est-on ? Quid du 19^{ème} et du Quartier Stalingrad)? L'installation de pancartes dans l'environnement des crèches dissuadant les personnes qui nourrissent les rats et les pigeons seraient-elles envisageables ? (du pain en grande quantité est régulièrement retrouvé dès 8h du matin au pied de la crèche Archereau) !

Halima Jemni précise par retour de mail post réunion les points suivants sur la propreté :

1. La ville de Paris déploie un plan d'action coordonné pour la dératisation : La Mairie de Paris a mis en place un plan de dératisation de grande ampleur, mobilisant plusieurs directions de la Ville : la DASES, plus particulièrement son Département Faune et Actions de Salubrité (DFAS, ex-SMASH, en charge de la coordination et la mise en œuvre du plan, la DEVE, la DPE, la DPSP et la DICOM). Le plan de lutte contre les rongeurs se base sur :

- La réalisation d'une enquête approfondie sur chaque site infesté afin d'analyser les facteurs en cause et définir les actions coordonnées à mettre en place.*
- Un traitement adapté (appâts, pièges, test de nouveaux produits et solutions respectueuses de l'environnement),*
- Un renforcement de la propreté des lieux publics, condition première pour éviter la prolifération de rats,*

- L'adaptation des conteneurs à ordures pour les rendre inaccessibles aux rats (81 abri-bacs sont déjà en place sur Paris),
- La lutte contre les incivilités, le nourrissage et l'abandon des déchets hors conteneurs,
- La communication auprès du public pour l'inciter à adopter des comportements adaptés.
- Un suivi attentif est effectué sur chaque site traité, les actions étant ajustées aux conditions nouvelles et en fonction de l'évolution.

2. Dans l'état des lieux mensuel des actions de dératisation dans les espaces verts du 19e que le DFAS (ex-SMASH) envoie à François Dagnaud, il est spécifié que 10 jardins sont en cours de dératisation donc celui de l'îlot Riquet-Orgues de Flandre :

- Les problématiques du site en question sont : nourrissage de pigeons - Présence de SDF - Déchets laissés au sol par les passants - Dépôts sauvages
- Les moyens mis en œuvre : raticides - Actions coordonnées en place - Abri-bacs
- Point sur l'évolution de la situation : infestation en recrudescence en dépit d'une bonne consommation des appâts - Suivi attentif du site

3. Dans le cadre de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) mise en place sur le secteur des Orgues de Flandre, le sujet de la propreté et des rats est régulièrement évoqué :

- L'emprise chantier de la tour Prélude est inaccessible pour la Ville donc impossibilité d'intervention. La DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection=brigade contre les incivilités) verbalise régulièrement l'entreprise, sur la question des déchets présents, qui doit entretenir cet espace. Une fois le départ de l'emprise chantier d'I3F, l'EDL a pour projet avec la DEVE de détruire les jardinières aux abords du local OM de la Tour Prélude, qui sont très infectées par la présence de ces rats, avec de nombreux terriers (ainsi que d'autres jardinières très impactées sur le parvis et au cœur du jardin). Cette action est en cours de chiffrage par la DEVE, et interviendra le plus rapidement possible une fois l'emprise chantier partie, deuxième trimestre 2018 a priori.
- Opération coordonnée de dératisation mise en œuvre en octobre (sensibilisation, traitement des parties communes par I3F et actions de la ville)
- L'EDL (Équipe de Développement Local) a demandé au DFAS l'ajout de pièges sur le site mais le retour du DFAS est négatif car ils sont inquiets d'une possible dégradation ou vol de piège (Sophie Minday a été saisie par l'EDL à ce sujet)
- Enfin, il n'est plus possible d'utiliser du poison pour éradiquer les rats sur les espaces publics pour des questions environnementales, de salubrité et de sécurité.

- Demande des parents d'obtenir un prospectus (existant ?) sur les règles et habitudes d'hygiène (tétines que les enfants échangent parfois, les sur-chaussures...).

Les coordinatrices présentes n'ont pas à leur connaissance de fiches à ce sujet mais invitent les parents dans le doute à se rapprocher de leurs élus et de leur direction pour éclairer ces points.

- Demande de rencontre permettant des liens anticipés avec l'école maternelle.

Chaque établissement met en place des initiatives en lien avec les groupes scolaires mais il n'y a pas qu'une maternelle pour une crèche donc cela reste principalement au soin des familles. Pour sortir il faut 1 adulte pour 2 enfants, donc il n'est pas évident de mobiliser autant de personnel pour des visites d'établissements qui ne concerneront qu'une partie des petits. Les responsables ajoutent qu'inviter les anciens parents lors des fêtes de crèche est un bon moyen de créer du lien et d'amener des témoignages auprès des parents de futurs écoliers.

- Demande de communication d'une liste des interventions, rencontres/conférences, rdv organisés dès le début de l'année.

Les responsables expliquent qu'ils ne souhaitent pas s'engager sur un planning annuel précis qui résonnerait comme une promesse pour certains RDV qu'ils seraient parfois contraints de modifier contrariant les familles qui les avaient retenus. Cependant les parents insistent sur la mise en forme d'une trame calendaire qui permette sans précisions datées de prévisualiser les temps clés de la vie de la crèche sur l'année. Un début pour implication simple via une communication qui en conclusion peut encore gagner en efficience pour plus de lien et de partage au sein d'une collectivité pour laquelle les parents présents réitèrent leur reconnaissance et leur engagement.